

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

**Etaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRO (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) Chaudfontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

**Etaient absents :** Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Chaney : Françoise GILLET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE

**Secrétaire de séance :** Gérard GALLIOT

#### Procurations de vote :

**Mandants :** P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, JS. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), JM. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, JM. MAY, P. RACINE

**Mandataires :** A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, JC. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, MN. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), JM. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, JP. TAILLARD

**Délibération n°2011/001423**

**Rapport n°9.4 - Avenant n°2 au lot 1 du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés**

## Avenant n°2 au lot I du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés

**Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président**

**Commission : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 Projet « Collecte du verre »	Montant prévu au PPIF 2011-2015 : 2 014 800 €
	Montant prévu au BP 2011: 382 800 €
	Montant de l'opération : diminution de la prestation à hauteur de 20 000 € par an

### Résumé :

Le marché de collecte sélective du verre, dont la société Coved est titulaire, est amené à évoluer. L'implantation de la case à verre sur le site de l'Usine d'Incinération impacte sensiblement les prix de cette prestation.

Ainsi, il est proposé d'établir un avenant prenant en considération ces modifications.

### I. Contexte

Un marché de prestations pour la collecte sélective et le transport du verre issu de l'apport volontaire a été signé en octobre 2009 avec la société Coved.

Le marché d'une durée de 2 ans, reconductible 2 fois 1 an, a débuté au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

A l'origine, le montant annuel de 364 059 € HT correspond à la collecte de 5 700 tonnes de verre et à son transport pour retraitement sur le site de Champforgeuil (71), au prix total de 63,87 € HT la tonne.

La prestation est assurée de la façon suivante :

- collecte du verre :
  - sur les 58 communes périphériques, environ 2 600 tonnes/an, prestation assurée par la société Solover (sous-traitant de Coved),
  - la société Coved assure la collecte des conteneurs à verre sur la seule Ville de Besançon, soit environ 3 100 tonnes par an,
- Solover transporte ensuite le verre jusqu'à Champforgeuil, soit :
  - pour les 58 communes périphériques, directement après collecte,
  - pour Besançon, Coved dépose le verre dans une case de transit, en attente de reprise par les véhicules de la société Solover.

Jusqu'au 31 décembre 2010, la case à verre qui servait de transit au verre collecté par Coved sur Besançon, se situait à Corcelles Ferrières, chez Nicollin.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ce transit se situe sur le site du Sybert à l'UIOM, à Besançon.

### II. Incidences financières

Ce changement de site entraîne une modification du coût de la prestation en faveur du Grand Besançon, pour le tonnage directement lié à Besançon (de l'ordre de 3 100 tonnes).

Ce boni rapporté aux tonnages globaux du Grand Besançon, est de **3,40 € HT/tonne**, générant un **gain d'environ 20 000 € HT par an**.

Cette diminution de tarif doit faire l'objet d'un avenant proposé en annexe.

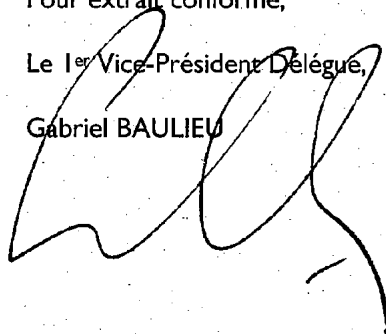
**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au lot 1 du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tous les documents y afférant.

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué,

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121

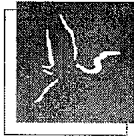
Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le



- 8 JUL. 2011



**Avenant n°2 au marché n°09/03 - Lot n°1  
Collecte des déchets ménagers et assimilés  
du Grand Besançon**

**Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire**

**Personne publique :** Communauté d'Agglomération du Grand Besançon  
4, rue Gabriel Plançon - La City  
25043 Besançon Cedex

**Titulaire du marché :** COVED  
Zone Industrielle  
68190 UNGERSHEIM

**Marché n°09/03** notifié le 28/10/09

**Objet du marché :** Lot n°1 - Collecte du verre

**Durée du marché :** 2 ans renouvelables 2 fois un an

**Montant du marché :** 364 059 € HT annuels

**Objet de l'avenant**

**Article 1**

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants :

**Article 2 - Lieu de stockage et de déchargement**

La prestation est assurée de la façon suivante :

- collecte du verre :
  - sur les 58 communes périphériques, environ 2 600 tonnes / an, prestation assurée par la société Solover (sous-traitant de Coved),
  - la société Coved assure la collecte des conteneurs à verre sur la seule Ville de Besançon, soit environ 3 100 tonnes par an,
- Solover transporte ensuite le verre jusqu'à Champforgeuil, soit :
  - pour les 58 communes périphériques, directement après collecte,
  - pour Besançon, Coved dépose le verre dans une case de transit, en attente de reprise par les véhicules de la société Solover.

Jusqu'au 31 décembre, la case à verre qui servait de transit au verre collecté par COVED sur Besançon, se situait à Corcelles-Ferrières, chez Nicollin.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ce transit se situe sur le site du Sybert à l'UIOM, à Besançon.

**Article 3 - Incidences financières**

Ce changement de site entraîne des modifications du coût de la prestation, soit une moins value pour le Grand Besançon de 3,40 € HT par tonne, rapportée au tonnage total, ou 19 561 € HT par an, **soit un prix de la tonne collectée à 60,47 € HT** au lieu de 63,87 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Article 4 - Clause de priorité des dispositions du présent avenant**

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait en un seul original à Besançon, le .....

Le titulaire,

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET